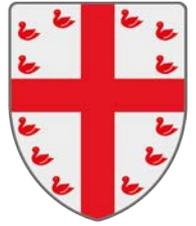


Le petit**BIERNOIS**

www.bierne.fr

Facebook : Le nouveau p'tit Biernois

mairie@bierne.fr

Bonne Année 2024 à Bierne !**Chères Biernoises, Chers Biernois,**

Je vous souhaite une excellente année 2024, qu'elle apporte bonheur et santé à votre famille et à vos proches.

2023 a été une année riche en réalisations pour notre commune et je vous remercie pour votre patience face aux désagréments apportés par les nombreux travaux dans le centre du village. Certains sont terminés, comme le démontage de préfabriqués et notre nouvelle "voie douce" et d'autres se termineront dans quelques mois : l'enfouissement des réseaux d'ici mi-février et la rénovation de l'école, début mars.

Mais ne nous arrêtons pas en si bon chemin! En 2024, la route de Bergues sera refaite entre l'entrée du village et la place, nous remplacerons les lampadaires vétustes, un nouveau terrain de tennis verra le jour à côté du city stade et la "maison Leprêtre" sera réhabilitée...

La municipalité va de l'avant, sans céder à la morosité ambiante. Nous entamons 2024 avec envie et ambition, riches de nos associations qui nous proposeront encore cette année de nombreux temps forts, comme le carnaval qui confirme son retour le 20 janvier et un festival de Bandas qui s'annonce exceptionnel à l'entrée de l'été...

Je vous souhaite à nouveau une merveilleuse année 2024.

Bonne lecture à tous



Sébastien Lescieux
Maire de Bierne

Bienvenue à ...

Joséphine VERVA le 18 octobre 2023

Césarine LAROYE le 15 novembre 2023

Lyana VERLANDE le 18 novembre 2023

Mélio MONSTERLEET le 7 décembre 2023

Thao PRIEM le 16 décembre 2023

Elle nous a quittés :

Mme Jacqueline RAUNER née GILLET
le 23 décembre 2023 à l'âge de 75 ans

Cérémonie des vœux

Le conseil municipal de Bierne a le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se déroulera :

le dimanche 14 janvier 2024,
à 11h,
salle polyvalente Louis-Puget.

**Les dates clés de l'année**

- > 20 janvier : bande de Carnaval
- > 27 janvier : soirée karaoké
- > du 26 février au 8 mars : ALSH
- > 1er mars : bal de Carnaval
- > 9 mars : Carnaval enfantin
- > 15 et 16 mars : opération Hauts de France propres
- > 1er avril : chasse à l'œuf
- > 28 avril : cérémonie en souvenir des Déportés
- > du 22 avril au 3 mai : ALSH
- > 1er mai : fête des associations
- > 8 mai : fête de la Victoire de 1945
- > 8 juin : brocante de 6h à 17h
- > 9 juin : élections européennes
- > 22 juin : fête de l'école
- > 29 et 30 juin : festival de Bandas
- > du 15 juillet au 23 août : ALSH
- > 5 octobre : banquet des aînés
- > 20 octobre : journée Octobre Rose
- > du 21 au 31 octobre : ALSH
- > 10 novembre : défilé de la Saint-Martin
- > 11 novembre : commémoration de l'armistice de 1918
- > 14 décembre : Noël au village

Retrouvez tous les temps forts de l'année sur le site internet :

www.bierne.fr



A vos agendas pour le Carnaval 2024 !

Cette année encore, la commune de Bierne et l'association philanthropique et carnavalesque "les Bieren'aeres" vous proposent une Bande, un Bal adulte et un Bal enfantin !

Après son grand retour en 2023, les Bieren'aeres proposent aux carnavaliers biernois de faire encore plus fort lors de la Bande 2024 !

Rendez-vous le **samedi 20 janvier** sur la place du village pour un départ de la Bande à 15h, des chahuts dans les rues de Bierne, puis un jet de harengs devant le foyer rural et enfin le rigodon final vers 18h.

2 places sont à gagner pour lancer les harengs ce jour-là, rendez-vous sur la page Facebook de la commune pour plus d'informations !

Le Bal de Bierne est quant à lui programmé le **vendredi 1er mars**, à partir de 22h salle polyvalente Louis-Puget.

Et n'oublions pas nos "p'tits creut'ches" qui auront également droit à leur Carnaval le **samedi 9 mars** à partir de 14h !



Elle s'appelle donc... la "Voie douce"



Nous avons pris l'habitude de le nommer de différentes manières, il a donc été proposé à tous les habitants de donner leur avis sur le nom qu'ils souhaitaient donner à ce nouveau chemin, via un formulaire mis en ligne sur le site internet de la commune.

Ainsi, chacun a eu l'occasion de choisir parmi plusieurs propositions, mais également de donner sa propre idée.

97 personnes ont donné leur avis, merci à elles !

Le conseil municipal de Bierne, réuni le 14 décembre 2023, a décidé de suivre la majorité en choisissant la proposition ayant reçu le plus d'adhésions, et a donc voté pour la dénomination "**Voie douce**".

Point sur le pont du Petit Millebrugge



Le dossier du pont du Petit Millebrugge avance.

Comme un grand nombre d'entre vous nous aimerions que les travaux aillent plus vite, mais rappelons que nous n'avons pas la main sur le planning de ce chantier.

La phase "avant-projet" est terminée depuis fin novembre, elle sera suivie par la phase "projet" qui sera réceptionnée fin janvier 2024.

Suivront ensuite la consultation des entreprises, l'analyse des offres, puis les travaux de déconstruction / reconstruction.

Nous espérons un début des travaux à la fin de l'été 2024 pour une durée estimée à un an.

Tri des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être jetés en mélange dans les ordures ménagères, et la solution la plus simple et la plus écologique pour les valoriser reste le compostage.

Depuis plusieurs années, le SIROM propose à tarif préférentiel des composteurs de cuisine et des composteurs de jardin. Avec ce dispositif, il répond aux obligations légales des collectivités, en proposant une alternative et des conseils en matière de tri des biodéchets.

Des informations sont partagées sur le site www.sm-sirom-flandre-nord.fr et la page Facebook du SIROM.

C'EST QUOI UN BIODÉCHET ?

UN DÉCHET DE JARDIN, DE CUISINE OU ALIMENTAIRE
NON DANGEREUX ET BIODÉGRADABLE

TONTES DE PELOUSE

FEUILLES MORTES

TAILLES DE HAIES



RESTES DE REPAS

PRODUITS NON CONSOMMÉS



Bierne a un nouveau maire !

Le 14 décembre dernier s'est tenue la 1ère réunion du Conseil Municipal des Enfants (CME) 2023-2024 de Bierne, avec les élections du maire et de ses adjoints.



Les 9 élu(e)s municipaux (5 CM2, 3 CM1 et une collégienne) ont procédé à l'élection du maire et de ses adjoints : félicitations à Léonce FIERS, nouveau maire enfant de Bierne, à Eva VERHAEGHE sa 1ère adjointe, et à Emma WEISPECKER sa 2nde adjointe !

Assistés des autres élu(e)s municipaux enfants, ils seront les représentants des enfants de notre commune auprès du conseil municipal des adultes.

Chacun s'est présenté, puis les jeunes ont fait l'état des lieux des idées et des projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser sur Bierne.

Ils seront accompagnés dans ces missions par Alphonse MOROTE, DDEN, et Julie SYGULA, élue au conseil municipal de Bierne, déléguée à l'éducation.

Rappelons enfin que le CME a été créé en 2008 à Bierne.



Attention aux démarchages, à domicile comme par téléphone

On nous signale une recrudescence des démarchages, à domicile comme téléphoniques.

- > NE LAISSEZ JAMAIS ENTRER DES INCONNUS CHEZ VOUS !
- > NE DONNEZ JAMAIS D'INFORMATIONS PERSONNELLES, SUR VOTRE HABITATION OU VOS BIENS !

Vrais commerçants ou pas, soyons tous prudents afin d'éviter les cambriolages sur notre village. Pour tout signalement, n'hésitez pas à contacter la Gendarmerie de Dunkerque-Hoymille au 03.28.68.65.22.

Expression politique de l'opposition municipale :

Texte non-communicué.

